



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 février 2020

n° 026-20 C

Objet : RS - Actualisation du règlement d'exploitation du service Synchron Access'

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel - Josette Rémy
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Pierre Garnier
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Michel André

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fressoz - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Marc Léoutre à Josette Rémy - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Henri Dupassieux

- conseillers excusés : 12

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Suzanne Boucher - Jérôme Esquevin - Mustapha Hamadi - Luc Meunier - Dominique Mornand - Marie Perrier - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 février 2020

délibération n° 026-20 C

objet **RS - Actualisation du règlement d'exploitation du service Synchro Access'**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que le Conseil communautaire du 12 juillet 2018 a approuvé la signature du contrat de délégation de service public (DSP) avec la société Keolis portant sur la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs.

Ce contrat intègre le service Synchro Access' qui est un service de transport spécifique à la demande, en porte-à-porte, dédié aux personnes en situation de handicap moteur ou visuel dans l'incapacité d'utiliser seules le réseau de transports urbains et pour lequel un règlement d'exploitation a été établi.

Après cinq ans de mise en application depuis sa dernière modification, il apparaît opportun de compléter le règlement d'exploitation de ce service en précisant les points suivants :

- la priorisation des trajets pour motif de travail ou médical par rapport aux autres déplacements,
- les conditions d'accès au service dans le cas où la situation médicale de l'usager inscrit au service venait à évoluer,
- les motifs de déplacements et les trajets non pris en charge (exemple : déplacements domicile/établissements scolaires...),
- l'organisation des groupages pour les demandes de trajets ayant la même origine géographique ou la même destination,
- le statut de l'accompagnateur.

L'ensemble de ces points sont développés dans le règlement d'exploitation joint en annexe.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 066-15 C du Conseil communautaire du 28 mai 2015 modifiant les conditions d'accès au service de transport spécifique des personnes en situation de handicap à compter du 1^{er} juillet 2015,

Vu la délibération n° 124-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 approuvant le contrat de délégation de service public,

Vu la délibération n° 197-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public de transport public de voyageurs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'actualisation du règlement d'exploitation du service Synchro Access' à compter du 1^{er} mars 2020.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 026-20 C

Objet de l'acte : RS - Actualisation du règlement d'exploitation du service Synchro Access'

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 6 - Autres

Date de l'acte : 27 février 2020

Annexe(s) : REGLEMENT SYNCHRO ACCESS AU 1ER MARS 2020

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H23194H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23194H1

Date de transmission en Préfecture : 28 février 2020

Date de réception en Préfecture : 28 février 2020

Période d'affichage : du au